

## compte rendu FO du CCE de RTE du 9 juin

La délégation FO de l'énergie a demandé que sur le prochain bulletin de paie, figure l'encart usuel de la signature de l'accord d'intéressement par les 5 Organisations Syndicales (FO et les autres OS l'ont signé), ce qui autorise l'attribution de la prime de 1500 euros.

La délégation FO a tenu à rappeler son attachement à un accord d'entreprise centralisé. Cela fait une vingtaine d'années que FO ne signait plus cet accord triennal pour ce motif. Pour mémoire, rappelons le grand écart effectué par les 2 signataires du relevé de conclusions concernant cette centralisation de l'intéressement.

[Télécharger le document au format PDF](#)